



INFORMATION SUR LES RISQUES D'AVALANCHE

Dominique Létang, directeur de l'ANENA (Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches)

Une information sur le risque d'avalanche hors des pistes de ski balisées et ouvertes doit être communiquée au grand public par les stations de sports d'hiver exposées à cet aléa. Jusqu'à présent cette disposition était assurée par le dispositif drapeaux d'avalanche à trois couleurs et l'affichage du bulletin neige et avalanche.

Un accord AFNOR, rédigé durant l'automne 2016, définit désormais de nouveaux outils et modalités d'information sur le risque d'avalanche. Les nouvelles modalités d'information, plus en adéquation avec les nouvelles technologies et les usages européens, s'ouvrent aux stations. Ces dernières disposent d'un délai de trois saisons pour opérer une mutation qui doit conduire à la disparition des drapeaux d'avalanche. Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments prévus par l'accord pour diffuser

une information sur le risque d'avalanche (information complète) :

- ▶ Les pictogrammes et les couleurs associés à chaque indice de risque.
- ▶ Les messages sur les conditions de pratique, l'importance et l'étendue du risque.
- ▶ Un signal de vigilance lumineux (exemple gyrophare) doit être activé à partir du niveau de risque 3 en au moins un point stratégique : service de pistes, caisses, départ ou sommet d'une remontée mécanique ou près d'une piste très fréquentée...
- ▶ Un lien (exemple : QR code) doit permettre le téléchargement du bulletin neige et avalanche.
- ▶ Un message de prévention peut accompagner l'information liée au risque d'avalanche, par exemple : « Soyez détectables », « Hors-piste, il faut savoir renoncer », « Attention en dehors des pistes ouvertes, vous évoluez à vos risques et périls ».

Avant de se lancer dans la rédaction de l'accord, les élus et professionnels de la montagne ont testé la saison 2015-2016 auprès de 1 500 personnes ce nouveau dispositif d'information sur le risque d'avalanche traduisant chacun des cinq indices par un pictogramme et une couleur :

Cette initiative était motivée par la montée en puissance des outils de communication numérique à actualisation immédiate et la logique d'une harmonisation européenne. Un autre enjeu de cette évolution est d'inciter les pratiquants à plus de vigilance et de prudence par risque 3 « marqué ». En effet ce niveau de risque, trop souvent sous-estimé, correspond à lui seul à près de la moitié des accidents mortels enregistrés en hors-piste. Le test s'est avéré très concluant, si bien que certaines stations ont souhaité basculer vers le nouveau dispositif dès la saison 2016-2017.



Afin de permettre à chaque station d'opérer le changement à son rythme, l'accord AFNOR prévoit trois possibilités au choix pour communiquer sur le risque d'avalanche :

- ❶ Rester fidèle au dispositif drapeaux avalanche.
- ❷ Utiliser les deux dispositifs sur un même domaine skiable : drapeaux avalanche et pictogrammes.
- ❸ Remplacer le dispositif drapeaux avalanche par celui des pictogrammes. Cet accord, référencé AC S 52-092 « Pistes de

ski – Information sur les risques d'avalanche », valable trois ans, va couvrir les saisons 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019.

Passé ce délai, les dispositions de l'accord seront transférées dans une norme AFNOR homologuée avec les ajustements qui s'avéreront nécessaires. Les drapeaux d'avalanche devraient alors disparaître du paysage des domaines skiables. À noter que les affichages et panneaux classiques non-numériques et non-électroniques moins

onéreux resteront toujours envisageables. Le basculement vers le dispositif « pictogrammes » doit s'accompagner d'une mise à jour de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski.

ÉCHELLE DE RISQUE D'AVALANCHE ET PICTOGRAMMES

Indice chiffré	Icône	Stabilité du manteau neigeux	Probabilité de déclenchement
5 très fort		L'instabilité du manteau neigeux est généralisée.	De nombreux départs spontanés de grosses avalanches, et parfois de très grosses, sont à attendre, y compris en terrain peu raide.
4 fort		Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart ¹ des pentes suffisamment raides.	Déclenchements d'avalanches probables même par faible surcharge ² dans de nombreuses pentes suffisamment raides ³ . Dans certaines situations, de nombreux départs spontanés d'avalanches de taille moyenne et parfois grosse sont à attendre.
3 marqué		Dans de nombreuses ¹ pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.	Déclenchements d'avalanches possibles parfois même par faible surcharge ² et dans de nombreuses pentes, surtout dans celles généralement décrites dans le bulletin. Dans certaines situations, quelques départs spontanés d'avalanches de taille moyenne, et parfois assez grosse, sont possibles.
2 limité		Dans quelques ¹ pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.	Déclenchements d'avalanches possibles surtout par forte surcharge ² et dans quelques pentes généralement décrites dans le bulletin. Des départs spontanés d'avalanches de grande ampleur ne sont pas à attendre.
5 faible		Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.	Les déclenchements d'avalanches ne sont, en général, possibles que par forte surcharge ² sur de très rares pentes raides ³ . Seules des coulées ou de petites avalanches peuvent se produire spontanément.

¹ Les caractéristiques de ces pentes sont généralement précisées dans le bulletin : altitude, orientation, topographie...

² Surcharge indicative :

- forte : par exemple, skieurs groupés, engins de damage, explosifs,...

- faible : par exemple skieur isolé, piéton,...

³ Pentas particulièrement propices aux avalanches en raison de leur déclivité, la configuration du terrain, la proximité de la crête...

Le terme « déclenchement » concerne les avalanches provoquées par surcharge, notamment par le(s) skieur(s).

Le terme « départ spontané » concerne les avalanches qui se produisent sans action extérieure.